

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique  
et solidaire

## **Arrêté du 20 janvier 2020 complétant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2019**

La ministre de la transition écologique et solidaire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

Vu le code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, notamment ses articles L.393 et suivants et R.396 à R.413,

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

Vu le décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012, portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable et notamment son article 9,

Vu les arrêtés du 13 décembre 2012 relatifs aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves des concours externe et interne pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2018 autorisant, au titre de l'année 2019, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable,

Vu l'arrêté du 10 mai 2019 fixant la composition des jurys des concours externe et interne pour le recrutement de techniciens supérieurs principaux du développement durable, ouvert au titre de l'année 2019,

Sur proposition du directeur des ressources humaines,

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Est adjoint aux jurys des concours externe et interne, en qualité d'examineur pour l'épreuve sportive :

M. Romain VOGT, professeur d'éducation physique et sportive.

Sont adjoints aux jurys des concours externe et interne, en qualité d'examineur pour les épreuves orales :

M Djamel SAIFI, technicien supérieur en chef du développement durable ;

M. Rémy BLANES, personnel non titulaire ;

M. Ludovic LEMAIRE, technicien supérieur principal du développement durable ;

M. Geoffroy SAMOUR, ingénieur de l'industrie et des mines.

## **Article 2**

Le directeur des ressources humaines du ministère de la transition écologique et solidaire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

La ministre de la transition  
écologique et solidaire

Pour la ministre et par délégation,

La cheffe de bureau des recrutements  
par concours

**SIGNÉ**

Marie-Hélène ROLLAND-DELOFFRE